



Division des Examens et Concours

DIEC/17-728-1694 du 16/01/2017

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - SESSION 2017 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE JURY POUR L'EXAMEN DES BACCALAUREATS

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées généraux et technologiques publics et privés sous contrat, chefs de centre d'examen du baccalauréat

Dossier suivi par : BCG : Mme EXPOSITO 04 42 91 71 88 - Mme EMOND 04 42 91 71 89 - Mme ROUVIER 04 42 91 71 90 - Mme IMMORDINO 04 42 91 71 91 / BTN : Mme SIMON 04 42 91 71 93 - Mme DUFORT Sylvie 04 42 91 71 94 - Mme DUFORT Sandrine 04 42 91 71 79

Je vous prie de me faire connaître les secrétaires de jury que vous proposez de nommer en saisissant avant le 28 février 2017 dans l'application IMAG'IN (code SEC) l'indisponibilité des professeurs pour la période du 15 juin au 12 juillet 2017. En cas de difficultés, je vous demande de contacter les gestionnaires.

Aucun texte réglementaire ne fixe leur nombre. L'usage est cependant de désigner 2 secrétaires par jury pour les baccalauréats général et technologique.

Il est prioritairement fait appel aux professeurs d'EPS.

En revanche, les mêmes contraintes que lors des sessions précédentes s'imposent pour les disciplines suivantes :

- | | |
|------------------|---|
| BCG-BTN | - philosophie
- lettres
- langues vivantes (en particulier Espagnol)
- SVT (enseignement de spécialité SVT en particulier) |
| BCG
sociales) | - SES professeurs de spécialité (économie approfondie, sciences politiques et
- Sciences de l'ingénieur (Série S) |
| BTN | - Les disciplines technologiques
- Histoire-géographie séries STI2D, STL, STD2A |

Précisions de l'inspection pédagogique régionale concernant la SVT :

Les professeurs de SVT sont mobilisés chaque année pour les épreuves écrites du baccalauréat scientifique, pour les épreuves anticipées des séries ES et L ainsi que pour l'épreuve de Chimie-Biochimie- Sciences du vivant (CBSV) du baccalauréat STL.

Afin de pouvoir assurer correctement la correction de toutes ces épreuves, l'inspection pédagogique régionale de SVT demande aux chefs d'établissements de solliciter le moins possible les professeurs de cette discipline pour faire face à la forte augmentation des effectifs dans ces séries.

Par ailleurs, depuis la mise en place de la réforme du lycée l'évaluation de ces épreuves se fait par compétences et il serait souhaitable que les professeurs qui n'ont plus corrigé les épreuves du baccalauréat, en particulier, depuis 2013 puissent assister à la séance plénière, véritable moment de formation à ce nouveau mode d'évaluation.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille